

Pour copie conforme

*G. COEURIOT
Gérant*

Société Civile Immobilière GREAURBEN

Au capital de 500 €

Siège social : 37 rue Albert Poulain, 08700 Nouzonville

SIREN 489 029 140 - R.C.S. Sedan

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE en date du 25 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 octobre, à 14h00, les associés de la société civile GREAURBEN se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulière du ou des gérants.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Georges Jean François COEURIOT, gérant et associé,
- Monsieur Aurélien Yann Éric COEURIOT, associé,
- Monsieur Grégory Jean-Louis Albert COEURIOT, associé,
- Monsieur Benjamin Daniel Georges COEURIOT, associé.

Les associés représentant la totalité des parts sociales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Transfert du siège social

Le gérant rappelle à l'assemblée que, pour des raisons de commodité de gestion, il est proposé de transférer le siège social de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du :
37 rue Albert Poulain, 08700 Nouzonville

Au
3 rue des Etuves, 08000 Charleville-Mézières,
A compter du 4 août 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 3 rue des Etuves, 08000 Charleville-Mézières.
Le transfert du siège est décidé par décision extraordinaire des associés.

2. Pouvoirs

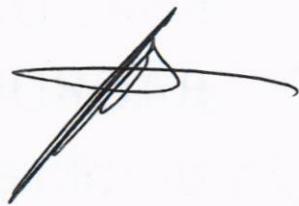
Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Georges COEURIOT, gérant, pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt requises par la loi.

(Signature)

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h15 et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Fait à Charleville-Mézières, le 25 octobre 2025.

A handwritten signature consisting of several dark, intersecting lines forming a stylized, abstract shape.